

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2016-149/PR/MB portant modification de l'arrêté n° 2015-705/PRE/MB du 08 novembre 2015.

n° 2016-149/PR/MB

Ministère  
MINISTÈRE DU BUDGET

Date de publication  
27 février 2016

Numéro JO  
n° 4 du 29/02/2016

Date du numéro  
29 février 2016

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public de l'Etat

**VU**La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé de l'Etat

**VU**La Loi n°177/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation de la propriété Foncière

**VU**Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre du Budget.

### TEXTE INTÉGRAL

Article 1er de l'arrêté n°2015-705/PRE/MB du 08 novembre 2015 est modifié comme suite :Lire :“Il est attribué à titre gracieux une parcelle de terrain à la Société SAHARA GLOBAL EDUCATION DEVELOPPEMENT d'une superficie de 6.75Ha sise à dans la zone de Nagad”.Au lieu de :“Il est attribué à titre onéreux une parcelle de terrain à la Société SAHARA GLOBAL EDUCATION DEVELOPPEMENT d'une superficie de 4 Ha sise à dans la zone de Nagad”.Le Reste Inchangé

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**